

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE ETABLISSEMENT GRAND-EST

Du 21 Juillet 2020

**La délégation FORCE OUVRIERE était composée de :** Pascale CODIROSSO, Claire Jeannin et Jean-Pierre MENGEL

**Représentant syndical :** Nicolas BIHLER

**Séance présidée par Marcela COFRE DRH, assistée de Laura FEOLI et en présence de Bernard HENTZGEN**

Port du masque : Suite à la note (du 20 juillet) de M. Mettot « PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS TOUS LES LIEUX PUBLICS CLOS », l'instance relève l'ambiguïté de celle-ci. Le point va être remonté au niveau national, la présidente s'y engage.

1

### **1. Approbation des PV du 27 mai et du 16 juin.**

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

#### **Pour Force Ouvrière :**

La direction a rendu ses remarques très tardivement.

### **2. Production à fin juin 2020, chiffre d'affaire et HTS.**

Sur la question du retour à l'équilibre de l'EBE et sur son échéance, la direction ne peut pas répondre.

#### **Pour Force Ouvrière :**

Alors qu'il nous avait été certifié à maintes reprises qu'on y arrivera d'ici 1 ou 2 ans

**HTS :** La saisie de la production a presque entièrement été réalisée. Nous observons une baisse à fin juin de 37% (-800 000 Heures) !

**Pour Force Ouvrière :**

Même la direction le dit : Ça va mal !!!

### 3. L'emploi à fin juin 2020

Nous assistons à une baisse de 5% des ETP

Etp/catégorie : les formateurs payent le plus lourd tribut en terme de réduction d'effectif.

**Pour Force Ouvrière :**

L'Afpa se prive de son outil de production. Le taux de fonctions support est actuellement de l'ordre de 50%. La direction conteste la pertinence de ce type ratio (« productifs » / « improductifs »). Alors qu'il est le reflet de la viabilité d'une structure.

Nous souhaitons pouvoir mesurer la contribution globale à la production (en lien avec la stratégie Afpa).

### 4. Suivi du Plan de réorganisation :

#### *4.1 Organigramme nominatif par centre + la DR et point sur les recrutements (Afpa talents). Evolutions des postes par rapport au livre II.*

**Troyes et St Dizier :** il y aura un seul RGS.

L'organigramme va être communiqué aux salariés.

**Nancy :** le poste de RGS aura une lettre de mission pour un jour de présence sur St Avold.

**Bureau attribué :** La plupart des OS tient à ce que les lieux d'affectation des postes (inscrits dans le PSE) soient respectés. La présidente précise que les collaborateurs iront sur leur lieu d'affectation ! La personne devra passer le plus clair de son temps sur son lieu d'affectation. Il y aura des bureaux de passage dans les centres.

**Pour Force Ouvrière :**

Reste à définir avec précision la proportion de temps passé sur le lieu d'affectation (pourcentage et surtout suivi). Nous serons vigilant sur le respect de la règle !

**Mulhouse :** Le psychologue n'a pas été réintégré dans l'organigramme. Cette « coquille » va être corrigée.

**Liens Hiérarchiques :** il y a délégation de pouvoir entre l'EPIC et les filiales au niveau des centres (notamment pour les chargés de recrutement).

**Colmar :** Arrivée d'une nouvelle RF (externe). Le chef de cuisine a démissionné. Laetitia Bonnet devient Responsable Accompagnement des Parcours, même si l'annonce faite par le DC a été prématurée (dixit Marcela Cofré). L'intendant de site a été présenté là aussi de manière prématurée (alors qu'il n'apparaît pas sur l'organigramme). Une nouvelle directrice (Mme Mélanie Mongin) a été nommée.

#### 4.2 Point sur les lettres de missions en cours par centre et par poste avec la durée de la mission.

Durée de la mission : un an maximum (à priori)

Les personnes en lettre de mission, reviennent sur leur poste et sur leur lieu de travail à l'issue de leur mission.

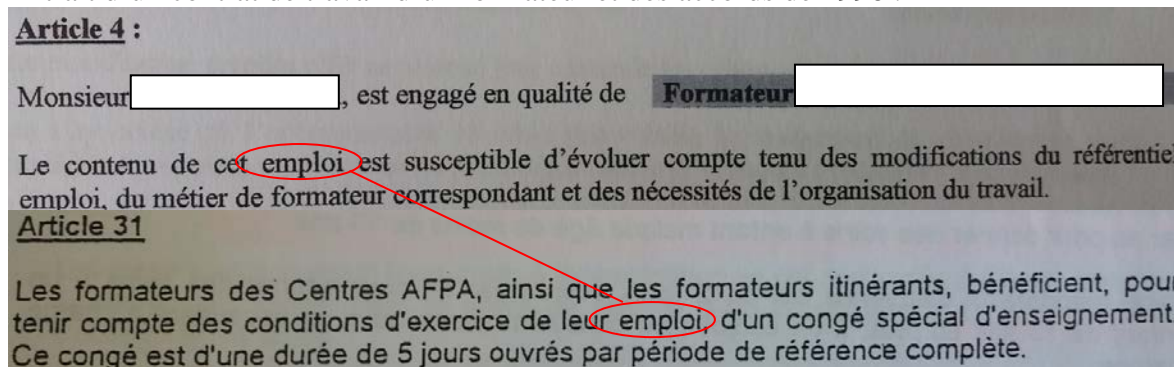
Une lettre de mission ne se justifie que si elle diffère de l'emploi du salarié à plus de 50%.

Le formateur qui est en lettre de mission sur autre chose que de la formation gardera-t-il sa semaine d'inter-stage (congé spécial d'enseignement) ? La direction ne se prononce pas pour le moment.

#### Pour Force Ouvrière :

Un formateur, tant que sur son contrat de travail n'est pas modifié, reste sur un emploi de formateur et donc bénéficie de son CSE !

Extrait d'un contrat de travail d'un formateur et des accords de 1996 :



3

#### 4.3 Repositionnement des formateurs pré-insertion vers conseiller en transition.

Certains sont restés en pré insertion et d'autres ont été basculés en conseiller en transition. Cela pose un vrai problème d'équité.

Il n'y a pas d'impact sur le salaire, mais sur la perte du Congé Spécial d'Enseignement.

#### Pour Force Ouvrière :

Pour exemple à Colmar (extrait du livre II) :

Catégories professionnelles	Zone Insee	Poste	Organisation actuelle	Postes supprimés	Postes modifiés	Postes créés	Organisation cible
Pré-profession	Colmar	Animateur ERE					
		Formateur					
		Formateur expert					
			3	1	0	1	3

Il n'a pas été envisagé de basculement de formateur pré-profession en conseiller en transition...

#### **4.4 Repositionnement des assistantes de direction.**

Au regard de l'évolution de classe des Assistantes de formation, les Assistantes de Direction se retrouvent au même niveau de classification. Est-il envisagé une réévaluation de leur statut ? La présidente n'a pas eu de remontées en ce sens. L'assistante de direction n'a pas été impactée par le PSE.

Pour le moment il n'est pas envisagé de modifications. Une revalorisation est demandée.

Pour la présidente on ne peut pas comparer une AD avec une AF.

#### **Assistants de formation**

Ce personnel a, en contrepartie de cette mobilité professionnelle, bénéficié d'une évolution de :

- Sa classification (vers la classe 8)
- Du statut cadre
- Sans pour autant qu'il se voit imposé une clause de mobilité géographique, à l'instar de tous les personnels cadres
- Sans pour autant évoluer dans le contenu de son emploi, le poste d'AF comporte 3 missions majeures (commercial, recrutement, gestion de la formation) correspondant aux missions d'origine.

Incluant la possibilité d'évoluer vers une classe 9 via un parcours de formation validé par une période pratique de 2 mois. Elles passeront un questionnaire sur leurs compétences (3 missions) si elles demandent le passage de 8 à 9, puis entretien avec une personne à définir (l'entretien de développement sera également utilisé).

L'ambition de la DR c'est que toutes les AF soient classe 9 (Polyvalence !).

#### **Prime de 5000€**

Une AT qui a accepté la modification n'a pas droit à la prime. Elle est liée à une transformation, c'est le même métier.

#### **Pour Force Ouvrière :**

Extrait d'un courrier envoyé à une assistante Technique :

**Suite à cette première phase de volontariat, il apparait que le poste que vous occupez est amené à être modifié dans le cadre de la réorganisation de l'Afpa.**

Extrait du Livre I

#### **4.3 - Prime de mobilité spécifique au présent projet de réorganisation**

Une prime spécifique de mobilité interne au sein de l'UES AFPA sera attribuée à tout salarié dont le poste a été supprimé ou modifié et qui aura accepté de se repositionner, dans le cadre d'une mobilité interne liée au projet de réorganisation dans le cadre d'une mobilité géographique et/ou professionnelle.

Le montant de cette prime s'élève à 5.000,00 euros bruts et sera portée à 6.000,00 euros bruts dans le cadre d'une mobilité professionnelle et géographique. Ces montants ne sont pas cumulatifs.

La prime sera versée à l'issue de la période d'adaptation.

Nous rappelons que :

1. Le fait de signer un avenant à son contrat de travail pour changer d'emploi ou d'intitulé d'emploi est une modification de son emploi !
2. L'intitulé de l'article 4.3 n'exclut aucun emploi modifié !

**Pour Force Ouvrière : La prime est due !**



#### **Vos correspondants FO Grand Est :**

Pascale CODIROSSO, Claire JEANNIN, Cathia KLEINHENNY, Nicolas BIHLER, Guy DI-MARCO, Jean-Jacques FREUDENREICH, Jean-Pierre MENGEL, Abdelhakim ABOULOUKOU

#### 4.5 Organisation de l'accueil des centres Afpa Grand Est.

Point non traité.

#### 5. Point sur la situation du centre de Mulhouse avec les préconisations du cabinet Psya.

L'instance a eu accès à une extraction partielle du rapport Psya (confidentiel)

A l'issue de l'intervention du cabinet Psya, un plan d'action est proposé : **audit + accompagnement** (par Psya).

La présidente reconnaît le manque de réactivité de la maison.

Le président de la commission SSCT demande à avoir le rapport complet, la présidente demande un délai de réflexion pour répondre.

Laurence Hurni interviendra sur le centre de Mulhouse le 26 août.

L'instance souhaiterait une restitution orale du rapport par le cabinet Psya.

**Pour Force Ouvrière :** La synthèse de ce rapport apparaît mal rédigée et indigne d'experts.

Une intervention de psychologues du travail plutôt que psychologues cliniciens aurait été bien plus pertinente. Les délais entre l'émergence de la problématique (exacerbée à Mulhouse mais présente dans de nombreux centres) et la mise en place d'actions sont inadmissibles !

#### 6. Modalités de maintien en télétravail dans les centres.

La direction souhaite le retour des collaborateurs en centre (1 à 3 jours par semaine).

La présidente n'a pas de consignes claires à nous donner avant le départ en congés.

Le cadre : Nous sommes toujours en phase R3 du Plan de Reprise d'Activité (retour à une activité normale adaptée en fonction des modalités de déconfinement de l'état) et nous suivons également les annonces gouvernementales.

#### 7. Compte rendu de la commission des ASC du 18 juin 2020.

Point non traité.

#### 8. Point sur le déroulement de la formation prévue sur le site de Romilly et le déménagement du plateau technique MREAS de Romilly vers Troyes.

Point non traité.

#### 9. Présentation du fonctionnement de la plateforme PRAO (veille, Go no Go, contenu...) et point sur les appels d'offres CR et PE en cours et à venir (*présentation par B. Hentzgen*).

Go no-GO : Tous les lundis, un point est fait avec les différents décisionnaires en interne.

Sur les appels d'offres, c'est essentiellement le moins-disant qui est retenu !



Voici ce qui ressort des échanges entre l'Afpa et le Conseil Régional



#### Vos correspondants FO Grand Est :

Pascale CODIROSSO, Claire JEANNIN, Cathia KLEINHENNY, Nicolas BIHLER, Guy DI-MARCO, Jean-Jacques FREUDENREICH, Jean-Pierre MENGEL, Abdelhakim ABOULOUKOU

L'Afpa a sa place dans le paysage, on nous « écoute »

- ✓ Les échanges pendant le confinement, nous place autrement
- ✓ Cela ne va pas être simple, contraintes budgétaire, moins de rentrées fiscales
- ✓ Place des maisons de région et une offre de formation revisitée
- ✓ Collaboration renforcée avec Pôle Emploi : Région au territoire
- ✓ Réflexions en cours pour faire évoluer le PRF dès 2021

## Futur marché .... 1ère étape en septembre 2020

- ✓ Parcours sans coutures, blocs de compétences ... fini le 950 ou 1200 heures !
- ✓ RAN, CVPP... intégrés dans le parcours... individualisation de parcours
- ✓ Formation bâtiment = évolution les plus fortes demandées, adaptabilité entreprise
- ✓ Une place pour la formation à distance
- ✓ Numérique, fracture numérique, territoires ruraux

### Points de vigilances :

- Annulation si décalage demandé !!
- Rému des stagiaires = ASP national, cela avance
- Attention au 15 aout tout devra être repassé en PRESENTIEL = le marché



#### ✓ Réunion avec le service des marchés pour des évolutions, lots mandataires

- Remerciement aux équipes des centres, équipes de terrain
- Echanges sur formation à distance = 100% présentiel

#### ✓ LAB Pôle emploi le 8 juillet = consultation des organismes de formation : OF / Région+ Pôle emploi, OPCO, ML, CAP emploi ... expert)

- Développer collaboration des OF, articulation financeurs et prescripteurs
- Co construire une offre de formation territoriale intégrant distanciel, place de entreprise

#### ✓ Pas de nouvel AO nous sommes sur le marché AFC 2019 qui fonctionne par BRS : bon de réservation de sessions

- BRS catalogue / BRS devis

29 actions pour 3.5M€ sur le Grand Est.

**Pour Force Ouvrière :** Subsiste le sentiment que nos offres ne soient pas vendues sur notre expertise et notre savoir-faire métier (ADN de l'Afpa).

## 10. Rappel de la note concernant la prise de la veille technique pour les formateurs.

Point non traité.

## 11. Où en sont les projets retenus sur Innov challenge ? ont-ils déjà commencé à être travaillés ? Y aura-t-il une communication sur l'avancement des projets ?

Point non traité.



### Vos correspondants FO Grand Est :

Pascale CODIROSSO, Claire JEANNIN, Cathia KLEINHENNY, Nicolas BIHLER, Guy DI-MARCO, Jean-Jacques FREUDENREICH, Jean-Pierre MENGEL, Abdelhakim ABOULOUKOU